



divorce rente compensatoire

Par **vestasol**, le **06/05/2012** à **18:30**

bonjour,

il y a seulement quelques jours mon épouse m'as appris qu'elle désirait divorcer, sans ménagement et en me couvrant de reproches.

celà fait 10 ans que nous sommes mariés, elle a travaillé 1 ans puis a vite cessé ses activités pour mauvaise entente avec son supérieur. elle n'a jamais cherché de travail depuis, et touche une petite pension de 600euros trimestrielle pour accident de travail.

nous avons une maison que nous allons devoir vendre etc etc

mon salaire actuel est de 2900 euros net, j'aimerais savoir quel pourrait être le montant de la rente ou de la somme compensatrice que je serai amener à verser.

par avance merci
cordialement